

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00093 Numéro SIREN : 307 321 125 Nom ou dénomination : IN EXTENSO PICARDIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010510

IN EXTENSO PICARDIE
Société par actions simplifiée
au capital de 465 000,00 euros
Siège social : 53 Avenue d'Italie
80000 AMIENS
307 321 125 RCS AMIENS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 NOVEMBRE 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 626 865,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 626 865,01 euros

A titre de dividendes aux associés 622 325,00 euros

Soit un dividende de 80,30 € par action

Le solde 4 540,01 euros

Affecté au compte « réserves statutaires ou contractuelles »

Les dividendes sont mis en paiement ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 321,20 euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 622 003,80 euros.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes

physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Réfaction de 40 % sur les dividendes</i>	
		<i>Dividende éligible</i>	<i>Dividende non éligible</i>
30/06/2022	422 375,00 €	218,00 €	422 157,00 €
30/06/2021	422 375,00 €	218,00 €	422 157,00 €
30/06/2020	422 375,00 €	218,00 €	422 157,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**Certifié conforme
Le Président**



In Extenso

SAS In Extenso Picardie
53 avenue d'Italie
80090 Amiens

Tél : +33 (0) 3 22 53 21 21
Fax : +33 (0) 3 22 53 21 29
amiens@inextenso.fr
www.inextenso.fr

IN EXTENSO PICARDIE
53 Avenue d'Italie, 80000 AMIENS
COMPTES ANNUELS
AU 30 JUIN 2023

COPIE
TIFÉE CONFORME

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO PICARDIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 4 962 729 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 626 865 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/08/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

TRAVAUX EN COURS

L'entreprise a eu recours à des options particulières :

Travaux en cours clients :

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "Clients - facture à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite à la décision du 30 juin 2022 de dissolution sans liquidation, Transmission Universelle du Patrimoine de la société IN EXTENSO FORMATION HAUTS DE FRANCE au profit de la SAS IN EXTENSO PICARDIE à effet fiscal au 1er juillet 2022.

Cette opération a généré une annulation des titres qui étaient détenus pour 1 000 euros, et un produit financier de 21 972.74 euros.

Controle URSSAF: remboursement de 27 996 euros comptabilisé à l'actif en produit à recevoir et au compte de résultat au crédit des charges sociales. Il provient essentiellement du forfait social sur la participation des salariés qui avait été versé à tort.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	789 657		-588 689	1 378 346
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	595 616		594 716	900
Immobilisations incorporelles	1 385 272		6 027	1 379 246
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	148 037			148 037
- Matériel de transport	71 292			71 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 583	10 279	67 167	232 694
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	508 912	10 279	67 167	452 023
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000		1 000	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	67 703			67 703
Immobilisations financières	68 703		1 000	67 703
ACTIF IMMOBILISE	1 962 888	10 279	74 194	1 898 973

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 279		10 279
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 279		10 279
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	6 027	67 167	1 000	74 194
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 027	67 167	1 000	74 194

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Présentation de Clientèle Joannes AMIENS	123 235			123 235
Présentation de Clientèle NESLE	207 172			207 172
Présentation de Clientèle AMIENS	458 250			458 250
Mali technique TUP - Clientèle ACDF			19 702	19 702
Mali technique TUP - Clientèle PONTHEUX			139 231	139 231
Mali technique TUP - Clientèle J.PARTENAIRES			429 756	429 756
Total	788 657		588 689	1 377 346

Autres immobilisations incorporelles

Mali technique T U P 588 689 : apparait désormais dans le fonds commercial alors qu'il figurait sur une ligne distincte (compte 208)

NOTES SUR LE BILAN

lors des exercices précédents

Mali technique consécutif aux opérations de T U P

Identification du bien	Affectation du mali
Clientèle ACDF	19 702
Clientèle PONTHEUX	139 231
Clientèle J. PARTENAIRES	429 756
	588 689

Immobilisations financières

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 927		6 027	900
Immobilisations incorporelles	6 927		6 027	900
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	129 932	6 968		136 900
- Matériel de transport	64 474	5 189		69 663
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 730	8 777	67 167	221 339
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	474 136	20 934	67 167	427 902
ACTIF IMMOBILISE	481 062	20 934	73 194	428 802

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

NOTES SUR LE BILAN

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		20 934	20 934
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		20 934	20 934
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	6 027	67 167	73 194
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice	6 027	67 167	73 194

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 257 704 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	67 703		67 703
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 474 231	1 474 231	
Autres	694 288	694 288	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 482	21 482	
Total	2 257 704	2 190 001	67 703
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	261 196
Clients - FAE hors groupe~	8 366
Orga. sociaux - Pdts à recevoir	27 996
Divers - Produits à recevoir	2 621
Intérêts courus à recevoir	3 483
Total	303 662

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	312 816	350 434	312 816	350 434
Total	312 816	350 434	312 816	350 434
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		350 434	312 816	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 465 000,00 décomposé en 7750 titres d'une valeur nominale de 60,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS IN EXTENSO NORD DE FRANCE 59290 WASQUEHAL	99,94	7 746,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
DUPORGE ARNAUD 80000 AMIENS	0,01	1,00
LEPERS HUBERT 80480 SALOUEL	0,01	1,00
CANLERS FLORENCE 80260 VILLERS BOCAGE	0,01	1,00
VANALDERWERELT DAVID 59126 LINSELLES	0,01	1,00

NOTES SUR LE BILAN

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 25/11/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	547 507
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	547 507
Affectations aux réserves	125 132
Distributions	422 375
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	547 507

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2023
Capital	465 000				465 000
Primes d'émission	937 375				937 375
Réserve légale	46 500				46 500
Réserves générales	705 149	125 132	125 132		830 281
Résultat de l'exercice	547 507	-547 507	626 865	547 507	626 865
<i>Dividendes</i>		422 375			
Subvention d'investissement	5 120			1 920	3 200
Total Capitaux Propres	2 706 651		751 997	549 428	2 909 221

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	9 175		9 175		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	62 545	4 548			67 093
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 000	3 000	3 000		3 000
Total	74 720	7 548	12 175		70 093
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 548	12 175		
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 983 415 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	19 769	7 128	12 641	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 071	236 071		
Dettes fiscales et sociales	1 035 571	1 035 571		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 075	16 075		
Produits constatés d'avance	675 929	675 929		
Total	1 983 415	1 970 774	12 641	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	17 038			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	42 353
Fournisseurs - FAR hors groupe	142 747
Dettes provisionnées pour CP	205 671
Dettes provisionnées pour RTT	21 637
Dettes prov. sur part. des salariés	125 485
Personnel - Primes à payer	95 000
Orga. sociaux - CS sur CP	79 244
Orga. sociaux - Autres CS à payer	45 815
Charges à payer taxe apprentissag	697
Etat - Charges à payer	1 390
Charge à payer - CFE	920
Charges à payer - CVAE	6 417
Total	767 378

Autres informations

NOTES SUR LE BILAN**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	21 482		
Total	21 482		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	675 929		
Total	675 929		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires	28 367		28 367
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	4 902 355		4 902 355
Ventes de marchandises	678		678
Produits des activités annexes	25 764		25 764
TOTAL	4 957 164		4 957 164

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79140000 - Avantages en nature hors associés	2 023	
79150000 - Trf de charges - Divers social	4 112	
	6 135	
Total	6 135	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		1 920
TOTAL		1 920

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	861 928
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	6 210
Autres imputations	

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	959 702	208 792	750 910
+ Résultat exceptionnel	1 920	480	1 440
- Participations des salariés	125 485		125 485
Résultat comptable	836 137	209 272	626 865

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 103 737 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montant

Accroissements de la dette future d'impôt

Liés aux amortissements dérogatoires
Liés aux provisions pour hausse des prix
Liés aux plus-values à réintégrer

Liés à d'autres éléments

A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future

Allègements de la dette future d'impôt

Liés aux provisions pour congés payés	284 916
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles	130 033

Liés à d'autres éléments

B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future 414 949

C. Déficits reportables

D. Moins-values à long terme

Montant de la créance future	138 316
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 51,5 personnes dont 4,3 apprentis et 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	42	
Ouvriers		
Total	52	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS

SIREN : 844333245

Au capital de : 86 073 503 euros

Adresse du siège social :
106 COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 67 093 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 67 093 euros

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 67 092.90 euros

-Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 67 092.90 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: 3.85 %
- Taux de progression des salaires: 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Taux de rotation du personnel défini en fonction de l'ancienneté, sur la base de statistiques réalisées par le groupe IN EXTENSO, fixé à :

- 16 % si ancienneté inférieure à 5 ans
- 9 % si ancienneté comprise entre 5 et 15 ans
- 3 % si ancienneté supérieure à 15 ans

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IN EXTENSO PICARDIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		53 avenue d'Italie 80000 AMIENS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 0 7 3 2 1 1 2 5 0 0 1 3 9		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	900	AG	900	
		Fonds commercial (1)	AH	1 378 345	AI		1 378 345
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	452 023	AU	427 902	24 121
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	67 703	BI		67 703
TOTAL (II)		BJ	1 898 972	BK	428 802	1 470 170	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	26	BU		26
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 474 230	BY	350 434	1 123 796
		Autres créances (3)	BZ	694 287	CA		694 287
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 652 966	CG		1 652 966	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 482	CI		21 482	
	TOTAL (III)	CJ	3 842 993	CK	350 434	3 492 558	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 741 965	1A	779 236	4 962 729	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		1 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IN EXTENSO PICARDIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 465 000)			DA	465 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	937 375	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	46 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	830 281	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	626 865	
	Subventions d'investissement			DJ	3 200	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 909 221	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	70 092	
	TOTAL (III)			DR	70 092	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	19 768	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	236 070	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 035 570	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	16 075	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	675 929	
TOTAL (IV)			EC	1 983 414		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 962 729		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 970 773
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IN EXTENSO PICARDIE						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	678	FB		FC 678	
	Production vendue	biens *	FD	28 367	FE		FF 28 367	
		services *	FG	4 928 118	FH		FI 4 928 118	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4 957 163	FK		FL 4 957 163	
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO 30 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP 331 125	
	Autres produits (1) (11)						FQ 19 060	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 5 337 683	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS 597	
	Variation de stock (marchandises)*						FT 480	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW 1 397 524	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX 61 639	
	Salaires et traitements*						FY 1 620 553	
	Charges sociales (10)						FZ 537 167	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA 20 934	
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC 350 434
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD 7 547
	Autres charges (12)						GE 416 650	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 4 413 529	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG 924 154
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL 35 875	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP 35 875	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR 327	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU 327	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV 35 547	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW 959 702	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS IN EXTENSO PICARDIE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 920		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 920		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 920		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	125 485		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	209 272		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 375 478		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 748 613		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	626 865		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	15 874	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	35 875	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	10 350	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	6 134	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	373 377	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Subventions d'investissement virées au résultat					1 920		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	



Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Société par Actions Simplifiée

IN EXTENSO PICARDIE

53, Avenue d'Italie
80000 AMIENS

112 bis, rue Cardinet - 75017 PARIS - Tél. : 01 40 53 39 80 – www.cfce-feco.fr

S.A. au capital de 37 000 €

RCS Paris B 602 006 116 - Code NAF 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR 95602006116

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Société par Actions Simplifiée
IN EXTENSO PICARDIE
53, Avenue d'Italie
80000 AMIENS

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENSO PICARDIE**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENSO PICARDIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

.../..

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Fonds commercial » de l'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation dudit fonds.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 novembre 2023

**Compagnie Française
de Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Signé par Albert ABEHSSERA
Le 15/11/2023

Signed with
universign



Albert ABEHSSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes